

Séance du 28 février 2013

Présidence : M. Jack SAUTEL

n° 2013-03

**OBJET : demande subvention Conseil Général des Bouches
du Rhône Programme éclairage public 2013/2014**

L'an deux mil treize et le 28 février le comité syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Jack Sautel Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la mairie de Simiane Collongue.

Etaient présents : voir liste jointe.

- Vu la délibération du SMED 2012-36 du 13 décembre 2012 attribuant le marché de diagnostic éclairage public
- Vu la délibération du SMED 2013-01 en date du 28 février 2013 fixant le programme d'étude éclairage public 2013-2014

Le Président, Monsieur Jack SAUTEL, expose

Le SMED13 a mis en place, à l'attention des communes membres, un dispositif d'aides à la gestion durable et qualitative du patrimoine d'éclairage public.

Le 13 décembre 2012 le comité syndical a autorisé l'attribution du marché diagnostic éclairage public au groupement ERIBAT-GENILUM.

Le groupement ERIBAT-GENILUM va réaliser 37 diagnostics Eclairage public entre 2013 et 2014 pour un montant HT de 462 568 €

Un diagnostic complet comprend :

- le recueil des données et participation aux réunions,
- le relevé cartographique et la constitution d'une base de données SIG,
- l'Inventaire technique,
- les mesures d'éclairage et le schéma directeur des éclairagements,
- l'Inventaire financier,
- le schéma directeur de rénovation,
- le dossier de consultation des entreprises.

Aussi, je vous propose de m'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône pour le Programme SMED13 années 2013-2014 de Diagnostics énergétiques Eclairage Public, et solliciter dans le cadre du dispositif « Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan Energie Climat » pour les communes de moins de 20 000 habitants, une aide financière de 10 % du montant HT des études, soit 36 350,80 € .

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le comité syndical à l'unanimité :

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif « fond départemental pour la mise en œuvre du plan Energie Climat »

LOT N°1			
	Montant études H.T.	ADEME/Région 70 %	Conseil Général 10 %
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	6 580,00 €	4 606,00 €	658,00 €
BOULBON	7 800,00 €	5 460,00 €	780,00 €
LE PARADOU	7 710,00 €	5 397,00 €	771,00 €
AUREILLE	8 050,00 €	5 635,00 €	805,00 €
ORGON	8 050,00 €	5 635,00 €	805,00 €
MAILLANE	8 330,00 €	5 831,00 €	833,00 €
BARBENTANE	8 650,00 €	6 055,00 €	865,00 €
MOURIES	8 490,00 €	5 943,00 €	849,00 €
MAUSSANE LES ALPILLES	8 690,00 €	6 083,00 €	869,00 €
MOLLEGES	8 850,00 €	6 195,00 €	885,00 €
GRAVESON	9 250,00 €	6 475,00 €	925,00 €
ENSUES LA REDONNE	12 080,00 €	8 456,00 €	1 208,00 €
LES SAINTES MARIES DE LA MER	12 810,00 €	8 967,00 €	1 281,00 €
FOS SUR MER	18 700,00 €	13 090,00 €	1 870,00 €
SAUSSET LES PINS	19 020,00 €	13 314,00 €	1 902,00 €
CHATEAURENARD	7 100€	4 970€	710€
PORT SAINT LOUIS DU RHONE	21 900,00 €	15 330,00 €	2 190,00 €
MARTIGUES	43 900,00 €	30 730,00 €	0,00 €

LOT N°2			
	Montant études H.T.	ADEME 70 %	Conseil Général 10 %
BEAURECUEIL	6 308,00 €	4 415,60 €	630,80 €
LA BARBEN	6 780,00 €	4 746,00 €	678,00 €
SAINT MARC JAUMEGARDE	7 190,00 €	5 033,00 €	719,00 €
CHARLEVAL	8 050,00 €	5 635,00 €	805,00 €
PUYLOUBIER	8 330,00 €	5 831,00 €	833,00 €
ALLEINS	8 450,00 €	5 915,00 €	845,00 €
MEYRARGUES	8 570,00 €	5 999,00 €	857,00 €
COUDOUX	8 890,00 €	6 223,00 €	889,00 €
GRANS	9 050,00 €	6 335,00 €	905,00 €
LE THOLONET	9 090,00 €	6 363,00 €	909,00 €
EGUILLES	12 490,00 €	8 743,00 €	1 249,00 €
ROUSSET	12 770,00 €	8 939,00 €	1 277,00 €
MEYREUIL	12 970,00 €	9 079,00 €	1 297,00 €
FUVEAU	13 370,00 €	9 359,00 €	1 337,00 €
CASSIS	8 350,00 €	5 845,00 €	835,00 €
SEPTEMES LES VALLONS	15 470,00 €	10 829,00 €	1 547,00 €
ALLAUCH	25 320,00 €	17 724,00 €	2 532,00 €
LA CIOTAT	27 960,00 €	19 572,00 €	0,00 €
GARDANNE	27 200,00 €	19 040,00 €	0,00 €
TOTAL	462 568 €	323 797,60 €	36 350,80€

- **SOLLICITE** l'aide maximale du montant hors taxe des travaux.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes conventions et tous documents relatifs à cette opération.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits

Le Président,

Jack SAUTEL

